

Avis d'audition
Demande de dérogation mineure

Veillez prendre note que le 14 septembre 2021 à 19 h 30 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville qui se tiendra à la salle du conseil, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante aux dispositions du règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé :

Lot 2 374 205 du cadastre du Québec

Ce lot est situé au 6390, route 132.

La demande de dérogation mineure n° 2021-0045 concerne la largeur d'une allée de circulation pour un bâtiment commercial existant situé sur le lot n° 2 374 205 soit le 6390, route 132 et consiste à autoriser une allée de circulation d'une largeur de 5,60 mètres malgré les dispositions de l'article 105 du règlement de zonage qui prévoit une largeur minimale de 6 mètres pour les allées de circulation.

Le tout tel que démontré dans le plan n° S51658 préparé et signé par Monsieur Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, le 11 mars 2021 au numéro 44 558 de ses minutes

Prenez avis que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande à la date et à l'endroit ci-haut mentionnés.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Sainte-Catherine, ce 25 août 2021



Me Pascalie Tanguay, directrice
Services juridiques et greffe